

Affectation des résultats 2015

Le Conseil Municipal, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 20 327,93 € |
| - un excédent reporté de : | 49 439,77 € |

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

- | | |
|-------------------------------------|-------------|
| - un déficit d'investissement de | 20 818,69 € |
| - un excédent des restes à réaliser | 21 368,97 € |

Soit un besoin de financement de : 0 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : Excédent (70 499,33 €
Affectation complémentaire en réserves (1068)	0€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	70 499,33 €
Résultat d'investissement reporté (001) Déficit	20 818,69 €

DELIBERATION N°4

Vote du budget de la commune

Grace à un excédent de fonctionnement reporté supérieur à celui de 2015, la section de fonctionnement de ce budget progresse et est équilibrée en recettes et dépenses à 221 005,33€. Une somme de 42 584,83 € peut être virée à la section d'investissement et une subvention exceptionnelle de 16 833 € doit être réservée pour équilibrer le budget du lotissement.

En investissement, les recettes et les dépenses sont équilibrées à 132 312,83 €. Outre les restes à réaliser 2015 en recettes (subventions de 52428 €) et le virement de la section de fonctionnement, les recettes d'investissement sont constituées du FCTVA pour 8800 € ainsi que d'un emprunt de 28 500 € qui ne sera pas réalisé si les subventions attendues pour 2016 nous sont bien accordées.

Hormis les restes à réaliser en dépenses, qui concernent l'aménagement de la place de l'église et l'étude de faisabilité de la restauration de la maison au 1, rue St Hilaire, les nouvelles dépenses d'investissements prévues concernent :

- La réfection de la toiture de la salle des fêtes autour de la hotte d'évacuation de la cuisine ainsi que le plafond de la cuisine.
- Le changement de la photocopieuse de la mairie.
- L'éclairage des cheminements extérieurs entre les différents bâtiments publics de la commune (mairie, salle polyvalente, salle de réunion) et le parking.

Il est également prévu de rembourser la moitié de l'emprunt court terme d'attente (40 000 €) qui a été contracté dans l'attente des subventions relatives à l'aménagement de la place de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve ce budget tel qu'il a été présenté.

DELIBERATION N°5

Vote du budget Lotissement de la Plaine

Le budget présenté par le maire est équilibré en fonctionnement à hauteur de 31 306,26 € et en investissement au même montant.

En fonctionnement les recettes sont constituées de l'excédent reporté, d'une somme de 12 214,80 € attendue de la vente du dernier lot ainsi que d'une subvention du budget général de la commune de 16 832,88 €.

Ce budget est voté à l'unanimité.

DELIBERATION N°6

Adhésion au groupement de commandes proposé par le SIMER relatif à la fourniture et livraison de panneaux de signalisation de police

Vu les articles L5721-1 à L5721-9 du Code Générales des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte pour l'Equipement Rural (SIMER) ;

Vu les articles 28 et 42-2° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Considérant que par courrier en date du 27 novembre 2015, le SIMER a proposé la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de panneaux de signalisation de police.

Considérant que l'intérêt d'un tel achat groupé, prescrit par l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, réside dans les économies d'échelle escomptées et dans le temps gagné en procédures marchés.

Considérant que le coordonnateur dudit groupement sera le SIMER. A ce titre, il sera notamment chargé de la rédaction du dossier de consultation des entreprises, en lien avec les membres, du lancement et du suivi de la procédure de mise en concurrence, du choix du titulaire, de la signature et de la notification de l'ensemble des candidats, de la centralisation des commandes, du règlement des demandes de paiement du titulaire (remboursement du coordonnateur par les membres), de la réception des livraisons, du suivi des éventuels avenants et de la reconduction du marché le cas échéant.

Considérant que la convention précise que la mission de coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Considérant que le marché sera conclu pour une durée d'un an, reconductible une fois pour une période de douze (12) mois.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ D'autoriser l'adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de panneaux de signalisation de police dont le coordonnateur est le SIMER

- ✓ D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et toutes autres pièces afférentes au dossier

Questions diverses

Christine BUSSIERE, du groupe histoire de la commune, informe le Conseil Municipal de l'intention de ce groupe d'organiser des visites des principaux sites patrimoniaux de la commune lors des Journées du Patrimoine le samedi 17 septembre 2016.

PROVOST Jean-Pierre	
BROTHIER Marie-José	Excusée
LAGARDE Pascal	
BARITEAU Christine	
BLANC Francine	
BUSSIERE Christine	
CHAUVERGNE Laurence	
DEBENEST Alexandra	Excusée
KAWALKEWIETZ Christophe	
NAUD Alexandre	
VENON Gildas	